VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

Exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques
1326 rue St-André.

Les deux résidences simples, neuves et modernes,
Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages,
1110 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages,
3024 rue Colisée.

La résidence double à deux étages en briques,
1120 et 1122 rue St. André.

La jolie résidence simple en bois,
1238 rue St. André

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages.
1235 et 1237 rue St André.

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques,
430-424 rue Natchez,

Le magasin en briques à quatre étages,
400 rue Magasins.

La bâtisse en briques à quatre étages,
320 rue du Camp.

EDWARD CONERY BYRNES [VS LES MINEURS BYRNES ET ALS.

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS A. DANZIGER, — J. G. Denis, successeur—Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 10 Septembre 1901,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 21 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un jugement ainsi rendu à l'audience ci-dessus mentionnée, en date du 5 août 1901, par le Juge Henry D. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. John M. Paul, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre situés au coin du Premier District de cette ville, et d'un certain dit de terre situé dans la quatrième district de cette ville, borné par les rues Jackson, St. André et Carlisle Colisée, lequel lot est désigné par le No 25 sur le plan ci-annexé de Carlisle Folsach, autrefois arpenteur en cette ville, lequel lot ou portion de terre ci-dessus décrit est situé à une distance de 120 pieds de face à la rue St. André, et face à la rue Jackson, et mesurant 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et étant la même propriété acquise par le dit défunt Jean Baptiste Labat, suivant acte passé par devant Jean Baptiste Labat, suivant acte passé par devant Jean Baptiste Labat, suivant acte passé par devant